

Habitations féminines à Genève

Autor(en): **Berenstein-Wavre, Jacqueline**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **70 (1982)**

Heft [3]

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-276406>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mais je vois d'immenses avantages qui compenseraient largement ces problèmes.

Ces grands immeubles verraient se créer une vie collective obligatoire. Les frictions des contacts sur le terrain seraient aussi une tentative de création ; lorsqu'on emprunte du raphia contre des granulés antilimaces, on communique avec son voisin et la fameuse solitude des grands ensembles est atténuée. Ces petits jardins s'opposeraient à l'anonymat si difficile à supporter.

Ces vastes terrains vivraient enfin, et les familles n'auraient plus besoin le dimanche d'errer en voiture à la recherche d'un coin à pique-nique, loin des transistors insistants.

Les enfants sauraient comment pousser un oignon, une tulipe... »

Donc, même si l'unité esthétique des grands ensembles en souffrait, ceux-ci deviendraient plus vivants, donc plus gais. Et quoi de plus important que de lutter contre le gris-béton et l'ennui uniforme ?

B. vd Weid



Habitations féminines à Genève

Comment des femmes ont construit et construisent encore pour d'autres femmes des centaines de logements à bon marché.

1962, Genève : 90 appartements pour femmes seules

A Genève, le docteur Renée Girod, ancienne présidente du Centre de liaison des associations féminines avait remarqué, dans l'exercice de sa profession, la difficulté pour les femmes âgées de trouver un logement bon marché. Elle fit alors un don de près de Fr. 200 000.—, créa une fondation qui porte son nom afin de construire un immeuble avec petits logements pour femmes âgées.

L'Etat cède un terrain de 1 600 m² en droit de superficie situé au quai des Vernets, au bord de l'Arve. Le terrain est assez grand pour y construire un deuxième immeuble pour femmes seules à revenu modeste, célibataires, divorcées, veuves, avec ou sans enfants. Alors se crée l'association «Les Vernets d'Arve» sous la présidence de Valentine Weibel, présidente du Centre de liaison. On lance une souscription parmi les membres des associations féminines pour obtenir les fonds propres, soit 10% du capital nécessaire au financement, les 90% étant assurés par l'Etat selon les normes de la loi HLM, dite aussi loi Dupont. L'argent est vite trouvé. C'est le succès. Les deux immeubles sont inaugurés le 14 juin 1962. Voici ce qu'on pouvait lire dans *Femmes Suisses* de l'époque : «Les 42 appartements de l'association «Les Vernets d'Arve», studios, deux pièces, trois pièces sont de jolie grandeur, la cuisine est assez vaste pour y aménager un coin à manger. Chaque appartement a un balcon couvert. Au sous-

sol, une buanderie, au premier, un couple de concierges surveille l'immeuble. Dans la maison, une aide familiale peut venir au secours des mamans ou des malades». «Les 48 appartements de la Fondation Renée Girod sont tous de petit format puisque les locataires sont des isolés».

Toujours dans le même journal, une interview de Valentine Weibel : à la question :

«— Les hommes n'auront-ils donc jamais le droit d'y habiter?».

Elle répond :

«— Non ! Pas s'ils sont chefs de famille. Ces immeubles sont, en effet, réservés aux femmes seules : célibataires, veuves, divorcées. Il est évident que l'on donnera la préférence à celles qui ont charge de famille : petits enfants à élever, vieux parents à soutenir (qui pourront naturellement habiter avec elles)» (Femmes Suisses, 19 décembre 1959 et 21 juillet 1962).

Plans et gestion

Les plans des deux immeubles ont été établis par l'architecte Anne Torcapel sans laquelle ces deux immeubles n'auraient jamais vu le jour. Femme, elle a su faire des cuisines avec fenêtre, mettre des couleurs vives pour égayer les entrées, les balcons, etc. Elle a su aussi surveiller les travaux pour maintenir des prix bas tout en gardant la qualité.

La gérance des immeubles est confiée à une régie, mais c'est le comité de l'association qui choisit les locataires et intervient

s'il y a des plaintes... Inutile de souligner que ces immeubles à loyers très bas sont toujours pleins. Cependant, l'expérience a montré que si la gestion de l'immeuble pour femmes seules et actives n'a jamais posé de problèmes et si l'ambiance qui y règne est bonne, il n'a pas toujours été de même pour l'immeuble réservé aux femmes du troisième âge. Aujourd'hui, on mélangerait les générations.

Un troisième immeuble à l'avenue de Chamonix, vingt ans après

Le comité de l'association «Les Vernets d'Arve» présidé depuis quelques années par Madeleine Théraulaz, dynamique et dévouée, a décidé, dès 1964, de construire un nouvel immeuble. Après bien des démarches, l'Etat lui réserve un magnifique terrain sis avenue de Chamonix (près de la gare des Eaux-Vives, tout proche de la ligne de tram 12). Après 18 ans d'«histoires» (recours d'une association d'habitants, affaire du cèdre...) l'immeuble est construit par Anne Torcapel, toujours aussi enthousiaste, et sera terminé fin 1982.

Il comprendra 87 logements, soit 24 logements de deux pièces, 18 de deux pièces et demie, 31 de trois pièces et 14 de quatre pièces. N'importe quelle association féminine peut proposer des noms de locataires éventuelles au comité de l'association dont le but est «de procurer des logements à loyers modérés à des femmes dont les revenus sont modestes, vivant seules ou ayant à leur charge des enfants ou des parents, ainsi que des personnes âgées».

Aspect financier de l'immeuble 5-7, avenue de Chamonix

Coût selon le plan financier initial établi en 1980, Fr. 9 500 000.— tout compris.

Pour trouver cet argent, l'Etat prête 90% de la somme. Les 10%, soit Fr. 950 000.—, doivent être trouvés par souscription d'obligations de Fr. 500.—, 1 000.— ou 5 000.—, lancée par l'association.

L'hypothèque de premier rang est à 4 ½%.

A la construction, la pièce revient à Fr. 1 800.— (ce qui est très bon marché). Ainsi un appartement de trois pièces, cuisine comprise, aura un loyer de Fr. 450.— par mois, charges non comprises.

Mais si le taux hypothécaire augmente, ainsi que le prix de la construction, l'association devra payer davantage que prévu par le plan financier pour rembourser sa dette, ce qui entraînera automatiquement une hausse des loyers.

Jacqueline Berenstein-Wavre



Habitations féminines vaudoises

Statuts

...

Art. 2: la société a pour but de procurer des logements sains et bon marché à des femmes seules, avec ou sans enfants, ne disposant que de revenus modestes. Pour atteindre ce but, la société peut soit acquérir ou louer des immeubles construits, soit construire des bâtiments sur des terrains dont elle est devenue propriétaire à titre onéreux ou gratuit.

...

Historique

1954: La Société coopérative «*L'Habitation féminine*» est fondée et soutenue par de nombreuses associations féminines de Lausanne et du Canton. Elle constitue un capital de départ de Fr. 50 000.—, en offrant cinq cents parts sociales de Fr. 100.— aux personnes et associations qui désirent devenir membres de la coopérative.

Un premier immeuble est édifié à l'avenue du Vieux-Moulin et trente-sept appartements sont offerts à des femmes seules «réduites à gagner pauvrement leur vie faute, le plus souvent, de santé ou de véritable capacité professionnelle» (comme le dit l'un des prospectus).

1962: Une société semblable se crée à La Tour-de-Peilz, sous le nom de «*La Demeure féminine*». Dix logements sont offerts à des «femmes seules à ressources modestes, avec ou sans charge de famille» (comme dit leur art. 2).

1964: *L'Habitation féminine* décide de construire deux nouveaux bâtiments

comprenant en tout cent cinquante-deux appartements d'une pièce. Le capital est augmenté de Fr. 215 000.— toujours en parts sociales de Fr. 100.— que souscrivent des associations, des femmes qui en prennent un ou plus selon l'état de leur porte-monnaie: on en a même vu se mettre à deux pour souscrire une part. La loi oblige une telle société à investir 5% de fonds propres (10% avant 1961), le reste étant couvert par des hypothèques. Les parts rapportent trois à cinq francs par an (moins l'impôt anticipé).

De 1954 à 1982 : l'évolution

Une femme seule à revenu modeste n'était, on s'en doute, pas un interlocuteur valable pour une gérance dans les années 50, aussi *l'Habitation féminine* rendit-elle de précieux services. Petit à petit, les salaires augmentant légèrement, le nombre des travailleuses diminua parmi les locataires, tandis qu'augmentait le nombre des femmes âgées qui n'avaient que leur AVS pour vivre; seules ces dernières, en effet, ont un revenu inférieur à la limite fixée pour avoir droit à un logement dans ces maisons.

Aujourd'hui, pour éviter que ces maisons ne deviennent semblables à des maisons pour personnes âgées, on accepte quelques femmes plus jeunes; si leur revenu est un peu plus haut que la norme, on leur fait payer un loyer légèrement supérieur.

Notons encore que dans les deux maisons du chemin des Sauges, en plus du logement, on offre aux locataires une grande salle commune, des loisirs organisés (bricolage, confection de petits objets vendus lors d'une vente de fin d'année), de la gymnastique, une course annuelle. Tout cela crée des liens et facilite la vie dans un grand immeuble, bien qu'il y ait aussi de temps en temps quelques frottements notamment avec les plus jeunes qui n'ont pas le temps de participer à la vie communautaire.

La clientèle de ces maisons a donc changé, elle n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était il y a trente ans. Les femmes actuellement sont plus indépendantes, n'ont plus autant besoin de cette protection que représentait, en 1954, une maison qui leur était réservée. De nos jours, me dit-on, on n'entreprendrait peut-être plus une telle construction, ce qui ne veut pas dire que ces «Habitations» ne sont plus utiles: elles ne désemplissent pas, tout au plus les listes d'attente sont-elles moins longues qu'au début. Elles représentent une glorieuse concrétisation de la solidarité féminine et, à ce titre, méritent bien qu'on en parle.

S. Chapuis-Bischof

(Je remercie Mmes Simone Jaccottet-Dubois, Gertrude Girard-Montet et Berthe Pelichet, toutes trois parmi les membres fondateurs de l'une ou l'autre coopérative dont nous avons parlé: elles m'ont fourni renseignements et documents).